Publication le 14 FEV. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➢➢➢ ≺≺≺

D-2019-001

L'an **deux mille dix-neuf,** le **cinq Février,** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL,** Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal **: 28 janvier 2019**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE jusqu'à 20 h, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, M. BENEDIT jusqu'à 19 h 15, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à Mme ALTMAN à partir de 20 h, Mme VATAN à M. MARCONNET, Mme POIRIER à M. MORAND, Mme MARCEL à M. SAGET, Mme GRAILLOT à M. LECHER, M. BENEDIT à partir de 19 h 15 à Mme DESABRE.

Madame DUCOURTIOUX a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur FRIAUD, Premier Adjoint, expose qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal….Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

C'est ce qui est proposé dans ce Débat d'Orientation Budgétaire 2019 qui est construit en tenant compte des dispositions financières prévues par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ainsi que par la Loi de Finances 2019.

Mairie
54 avenue Henri Bourdin
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex
tél : 03.86.71.61.71
fax : 03.86.57.17.49
mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Ce Débat d'Orientation Budgétaire doit donc permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la Collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année.

L'analyse financière de la ville de Varennes-Vauzelles fait apparaitre une épargne brute de 1 808 844.18 euros compte tenu de la perception d'indemnités à hauteur de 519 174.98 euros pour le sinistre de la rue Henri Choquet.

La Dotation Globale de Fonctionnement va connaitre une nouvelle fois une baisse des près de 34 000 euros par rapport à 2018 qui s'explique entre autre par la baisse de la population issue du dernier recensement.

La dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation pourraient également être impactées par une légère baisse dans leur attribution et ce pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

L'attribution de compensation versée par Nevers Agglomération est estimée à 1 527 900 euros pour tenir compte du transfert du Centre Nautique le 1er juillet prochain à l'EPCI.

La dotation de solidarité communautaire serait maintenue à hauteur de 260 000 euros.

Le produit des contributions directes perçu en 2018 s'est élevé à 3 934 461 euros. En conservant les mêmes taux de fiscalité de 2018 et en appliquant le taux de variation des valeurs locatives fixé à + 2.2% pour 2019, il est proposé d'inscrire un produit global de 4 009 000 euros. Aucune information sur la compensation dela réforme de la Taxe d'habitation n'est disponible à ce jour.

Les principales recettes de fonctionnement sont estimées dans leur globalité à 8 875 600 euros, soit une baisse de 6.26% (transfert du centre nautique, transfert de la taxe de séjour, fin de la compensation de l'Etat sur les emplois avenir suite à leur stagiairisation...)

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 9 402 400 euros, soit 0.28% de plus que l'an passé.
Sur le plan des investissements, l'année 2019 sera une année consacrée à :

- la réalisation du nouvel aménagement de la médiathèque
- la rénovation complète du gymnase Delaune
- la création d'un nouvel espace sportif aux « Wagons »
- la mise en route du projet de construction de la caserne de Gendarmerie aux Carpeaux
- la réfection de la rue Henri Choquet
- l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour l'entretien des voies communales
- l'acquisition de matériel pour les gymnases, les écoles, le centre social
- la poursuite du renouvellement du parc informatique pour les services de la mairie et les écoles

Le programme d'investissement proposé pour 2019 représente un montant total de 4 589 600 euros dont les dépenses obligatoires s'élèvent à 724 600 euros.
L'autofinancement et les recettes d'investissement ne permettant pas de couvrir suffisamment les dépenses d'investissement 2019, il sera proposé au budget primitif d'avoir recours à un emprunt de 400 000 euros.

Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB (*circulaire préfectorale du 10 janvier 2019 joint en annexe*).

Ce dossier a été examiné en Commission des Finances du 28 janvier dernier.

Aussi après avoir débattu, Monsieur Friaud propose de valider la réalité et la tenue de ce débat.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 5 Février 2019

Le Maire,

Isabelle BONNICEL

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le
13 FEV. 2019